

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MAI 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_083

**ACCORD DE PRINCIPE POUR LE CLASSEMENT D'UN MOBILIER COMMUNAL, LE
TABLEAU "JEANNE D'ARC ECOUTANT LES VOIX " D'EUGENE THIRION DE 1876,
INSTALLE DANS L'EGLISE NOTRE DAME DE CHATOU**

L'an deux mille vingt cinq, le quinze mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est rassemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique FABIEN-SOULE à Pascal PONTY, Olivier LASSAL à Jean-Baptiste GODILLON, Pascale PATAT à Cécile DELAUNAY, Laurent MALOCHET à Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS à Jean-Manuel PARANHOS, Sophie LEFEBURE à Michèle GRELLIER, Pierre GUILLET à José TOMAS, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Le 4 mai 2024, la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture a émis un avis favorable à la protection du tableau *Jeanne d'Arc écoutant les voix*, réalisé en 1876 par Eugène Thirion et installé dans l'église Notre-Dame de Chatou.

Cette décision a été communiquée à Monsieur le Préfet des Yvelines.

En conséquence, des arrêtés d'inscription à l'inventaire des Monuments Historiques ont été pris par Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France le 1er août 2024.

Ces arrêtés ont été notifiés au Ministère de la Culture ainsi qu'à la Ville.

Suite à cette inscription, la Conservation des Monuments Historiques sollicite désormais la Commune afin qu'elle adopte une délibération visant à demander le classement au titre des Monuments Historiques de ce tableau de Jeanne d'Arc (dimensions : 225 cm x 163 cm).



Le tableau *Jeanne d'Arc écoutant les voix* se distingue par sa puissance visuelle et son étrangeté saisissante. Il s'agit, à ce jour, de l'un des tableaux les plus connus internationalement représentant Jeanne d'Arc, bien que peu de personnes sachent qu'il est conservé à Chatou.

Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler qu'un lien singulier unit Jeanne d'Arc à la ville de Chatou : l'actrice Jeanne Falconetti (1892-1946), inoubliable interprète du rôle-titre dans le chef-d'œuvre muet de Carl Theodor Dreyer *La Passion de Jeanne d'Arc* (1928), vécut à Chatou, au 3 bis avenue d'Eprémessnil, dans l'entre-deux-guerres. Ce film, tourné dans les studios de Boulogne-Billancourt, est aujourd'hui considéré comme l'un des plus grands films de l'histoire du cinéma.

Quant à Eugène Thirion, né à Paris le 19 mai 1839 et décédé dans cette même ville le 18 janvier 1910, il est une figure importante de la peinture académique française. Admis à

l'École des beaux-arts de Paris, il se forme dans les ateliers de maîtres renommés tels que François-Édouard Picot, Alexandre Cabanel et Charles Gleyre. En 1864, il obtient le second grand prix de Rome avec *Homère dans l'île de Scyros* (conservé au musée Greuze de Tournus). Il s'illustre par la suite dans la peinture d'Histoire et la peinture décorative, menant une carrière riche et reconnue.

Au Salon de 1867, il présente *Persée vainqueur de Méduse* (dont une réduction est conservée au musée d'art et d'archéologie de Senlis). Puis, en 1876, il dévoile au Salon l'œuvre qui demeure sa plus célèbre : *Jeanne d'Arc écoutant ses voix*, aujourd'hui installée dans l'église Notre-Dame de Chatou.

Par conséquent, dans le contexte suivant il est proposé au Conseil municipal de :

- De reconnaître officiellement l'intérêt historique et artistique du tableau *Jeanne d'Arc écoutant les voix* d'Eugène-Romain Thirion, daté de 1876, avec son cadre d'origine, propriété de la commune et conservé dans l'église Notre-Dame de Chatou ;

- D'approuver, par délibération, un accord de principe en faveur du classement de cette œuvre au titre des Monuments Historiques, dans l'éventualité où la Commission nationale des Monuments Historiques, sur avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture, se prononcerait favorablement et qu'un arrêté ministériel viendrait officialiser cette décision. L'œuvre a été inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques le 1er août 2024.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission patrimoine en date du 25 janvier 2025,

Considérant que l'œuvre, conservée dans l'église Notre-Dame propriété de la commune, une fois classée au titre des monuments historiques, contribuera à l'enrichissement patrimonial de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de prendre acte** de l'intérêt historique et artistique du tableau *Jeanne d'Arc écoutant les voix* d'Eugène-Romain Thirion, réalisé en 1876, avec son cadre d'origine, œuvre propriété de la commune et conservée dans l'église Notre-Dame de Chatou.

- **d'approuver** un accord de principe en faveur de son classement au titre des Monuments Historiques, cet objet ayant été inscrit à l'inventaire le 1er août 2024, dans l'hypothèse où la Commission nationale des Monuments Historiques, sur proposition de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture, émettrait un avis favorable, aboutissant à un classement par arrêté ministériel.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : [21/05/2025](#)